

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n°: 23.02.24

Date de convocation : 17 février 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois Le 24 février à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	Х		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René		Х	
MAURIN Olivier	Х		
POURQUIER Jean-Paul		Х	Monsieur Alain ASTRUC
RECOULIN Isabelle		Х	
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis		Х	
TUFFÉRY Julien		Х	

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

## PARTICIPATION AUX COMITÉS DE PROGRAMMATION DU PROGRAMME LEADER 2023-2027 DU GROUPE D'ACTIONS LOCALES (GAL) TERRES DE VIE EN LOZÈRE Désignation du représentant du SDEE

Monsieur le Président informe les membres du Bureau Syndical du souhait exprimé par l'Association Terres de vie en Lozère, de voir le SDEE participer aux comités de programmation du programme Leader 2023-2027.

Ce programme, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), a pour but de soutenir des projets publics et privés contribuant à dynamiser le territoire.

Ce sont les Groupes d'Actions Locales (GAL) qui, constitués d'élus de collectivités territoriales, de membres d'établissements publics, d'entreprises, assurent la mise en œuvre du programme à travers l'application d'une stratégie élaborée de façon participative avec les habitants et les élus du territoire, pour répondre à l'émergence de projets de développement.

Sur le département, trois territoires portent un programme Leader, dont le GAL Terres de vie en Lozère.

Délibération n°: 23.02.24

C'est dans ce contexte que ce dernier a sollicité le SDEE pour intégrer le comité de programmation du programme Leader 2023-2027.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

**RÉPOND FAVORABLEMENT** à la proposition du GAL Terres de vie en Lozère ;

**DÉSIGNE** Monsieur Laurent LLINAS, Directeur Général des Services, en qualité de représentant du SDEE pour participer aux comités de programmation du programme Leader 2023-2027.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme

Le Président Alain ASTRUC Le Secrétaire de séance Christian ROUX



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

